

Qui ramasse les algues vertes et où finissent-elles ?

Depuis le mois de mai, plus de 1 800 tonnes d'algues vertes ont été ramassées sur certaines plages de la baie de Saint-Brieuc. Comment se passe la collecte ? Où atterrissent les algues ? Explications.

Pourquoi ? Comment ?

Une nouvelle fois, la baie de Saint-Brieuc est fortement concernée par les échouages d'algues vertes en cet été. Obligeant les communes à interdire l'accès à certaines plages depuis le mois de juin, là où il n'est pas possible de les collecter, en raison de la présence de vasières et de rochers : à l'Hôtelierie, Saint-Guimond et sur une partie de la Grandville à Hillion, sous les cabanons du Valais à Saint-Brieuc.

Qui ramasse les algues ?

C'est le maire d'une commune qui a l'autorité pour le ramassage, le transport et le traitement des algues vertes.

Mais, depuis 2010 et dans le prolongement de ses compétences en matière de déchets, c'est l'Agglo qui se charge de ces opérations pour les communes d'Hillion, de Saint-Brieuc, Plérin et Pordic. Dans le cadre d'une convention de prestation de services. À Binic-Étables-sur-Mer, c'est la commune qui s'en occupe.

La mission « algues vertes » de Saint-Brieuc Armor agglomération a été confiée à trois prestataires : l'entreprise Badouard Agri-TP de Maroué pour le ramassage, Veolia pour le transport, et le syndicat mixte Kerval pour le traitement.

Où et quand les algues vertes sont-elles ramassées ?

Ce sont les services de l'Agglo qui décident de déclencher des moyens de ramassage suivant l'évolution de la situation : à partir du moment où l'accumulation d'algues sur la plage atteint entre 5 et 10 cm d'épaisseur. Des techniciens réalisent régulièrement des surveillances des plages, pour déterminer celles à nettoyer en priorité.

Les opérations de ramassage, qui se font avec tracteurs et remorques, ne sont possibles que sur les plages,



Sur les plages de la baie de Saint-Brieuc, touchées par les algues vertes, le ramassage se fait à l'aide de tracteurs et remorques.

PHOTO : THOMAS BREGARDIS / OUEST-FRANCE

« ce qui ne représente que 3 % des surfaces sur lesquelles se déposent les algues vertes. Nous n'avons pas de technique aujourd'hui pour réaliser le ramassage sur les vasières et les rochers », précisent les services de l'agglomération.

Une expérimentation pour ramasser les algues vertes en mer, avant qu'elles ne s'échouent, a été lancée en 2022. Financé par l'État, ce test doit durer jusqu'en 2025.

Que deviennent les algues ramassées ?

Une fois collectées sur les plages, les algues vertes sont regroupées sur des sites de ressuyage. Pour, dans un premier temps, évacuer l'eau contenue par les ulves. Trois sites existent : en haut de la plage de Bon-Abri à Hillion, sur le site de la Grève des Cour-

ses à Saint-Brieuc, et en cas de besoin, en haut de la plage de Tour-nemine à Pordic.

Ensuite, les algues sont transportées et peuvent connaître trois destinations différentes. D'abord le site spécialisé de traitement à Lantic, géré par le syndicat mixte des déchets Kerval. Une fois traitées, les ulves doivent servir pour du compostage.

Une partie des algues vertes est aussi destinée à la société Sage Tech, du groupe Olmix, dans le Finistère, pour une valorisation en produits alimentaires pour bétail.

Enfin, une autre partie peut servir à de l'épandage, si le site de Lantic est saturé. « Dans ce cas, de petites quantités, de 30 m³ par hectare, sont mises en épandage et enfouies immédiatement, afin de faciliter la

décomposition des algues et de limiter les odeurs dans les champs », indique Saint-Brieuc Armor agglomération. Précisant qu'une « surface agricole ne peut recevoir des algues qu'une fois tous les cinq ans au maximum, en raison du sel contenu dans l'eau ».

Qui paie ?

100 % du ramassage et du transport des algues vertes sont financés par l'État. L'Agglo lui facture ainsi ces prestations (en moyenne 310 000 €).

Le traitement, quant à lui, est pris en charge à 50 %. Le reste est financé par Saint-Brieuc Armor agglomération : cela représente entre 150 000 € et 200 000 € par an, en fonction du tonnage traité.

Brice DUPONT.